



 **DUPLOSAN<sup>®</sup> SUPER**

**HERBICIDE CÉRÉALES**

---

Ne voyez plus rouge  
dans vos champs !

 **Nufarm**

Grow a better tomorrow



## HERBICIDE CÉRÉALES

### La puissance de 3 matières actives phénoxyes

Duplosan® super : désherbant antidicotylédone large spectre incluant aussi les vivaces, efficace avec ces trois matières actives sans ALS, permettant de nombreuses associations ainsi que l'alternance des modes d'actions.

#### CARACTÉRISTIQUES

AMM	8600232
MATIÈRE ACTIVE	- 130 g/L (ou 11,1% p/p) de mécoprop-P (forme dextrogyre du mécoprop) - 310 g/L (ou 26,5% p/p) de dichlorprop-P (forme dextrogyre du dichlorprop) - 160 g/L (ou 13,7% p/p) de 2,4 MCPA sous forme de sels d'amines.
FORMULATION	Concentrée Soluble (SL)
MODE D'ACTION	O
USAGES ET DOSES	Céréales d'hiver : blé tendre, blé dur, orge, avoine et seigle à 2,5 L/ha.  Céréales de printemps: blé tendre, blé dur, orge à 2L/ha.
STADE D'APPLICATION	Jusqu'à BBCH32 (2 noeuds) conseillé à partir du stade tallage
ZNT	Aquatique et Plantes : 5 mètres (avec DVP 5 m sur céréales d'hiver)
INSCRIT SUR LISTE IFBM	OP et OH
CLASSEMENT	Danger - H302 H317 H318 H410 EUH401



#### DESCRIPTIF ET BÉNÉFICES

- La puissance de 3 matières actives phénoxyes à mode d'action non ALS
- Un spectre d'efficacité adapté notamment aux cultures de printemps
- Une solution efficace aussi sur des dicotylédones développées

**R-EVOLUTION**

Nufarm s'engage avec vous pour maintenir la durabilité du désherbage !

 **Nufarm**  
Grow a better tomorrow

# HERBICIDE CÉRÉALES

## La puissance de 3 matières actives phénoxyes

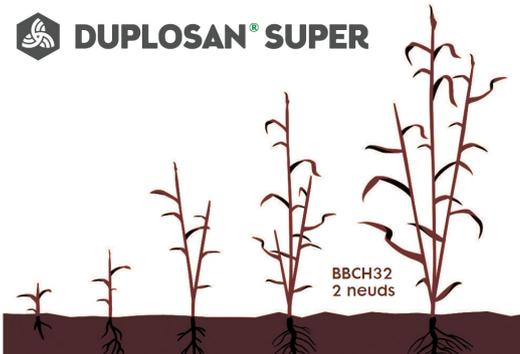
USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	CIBLES	DOSES MAX. D'EMPLOI	STADES D'APPLICATIONS	NOMBRE MAX. D'APPLICATION / AN	ZNT AQUATIQUE
Blé*Désherbage	Blé tendre de printemps	Dicotyledones annuelles et vivaces	2 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Blé*Désherbage	Blé tendre d'hiver et blé dur d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge de printemps	Dicotyledones annuelles et vivaces	2 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Orge*Désherbage	Orge d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres
Avoine*Désherbage	Avoine d'hiver	Dicotyledones annuelles et vivaces	2,5 L/ha	BBCH 01 - 32	1	5 mètres



**De par l'association de 3 matières actives dans le DUPLOSAN® SUPER apporte un haut niveau d'efficacité sur les coquelicots (même résistants aux ALS), mais aussi sur de nombreuses autres adventices des céréales.**

### SUR CÉRÉALES D'HIVER ET DE PRINTEMPS

Mode d'action hors ALS pour alterner ou associer les modes d'action dans les cultures et les rotations ! De nombreuses associations sont possibles.



# HERBICIDE CÉRÉALES

## La puissance de 3 matières actives phénoxyes

UN LARGE SPECTRE D'ACTIVITÉ  
POUR UN DÉSHERBAGE DE QUALITÉ

DICOTS	Duplosan® Super 2,5 L/ha
Achillée mille feuilles	Très sensible >95%
Anthémis	85% < Sensible < 95%
Anthriscus	70% < Moyennement sensible < 85%
Bleuet	Très sensible >95%
Capselle	Très sensible >95%
Céraiste	Très sensible >95%
Chardon des champs	Très sensible >95%
Coquelicot	Très sensible >95%
Fumeterre	Très sensible >95%
Gaillet	Très sensible >95%
Géranium	Très sensible >95%
Lamier	Très sensible >95%

DICOTS	Duplosan® Super 2,5 L/ha
Laiterons des champs	Très sensible >95%
Matricaire	Très sensible >95%
Myosotis	Très sensible >95%
Ravenelle	Très sensible >95%
Renoncule	Très sensible >95%
Renouées	Très sensible >95%
Rumex	Très sensible >95%
Sanve	Très sensible >95%
Séneçon	Très sensible >95%
Stellaire	Très sensible >95%
Véro FDL	70% < Moyennement sensible < 85%
Véro de Perse	70% < Moyennement sensible < 85%

- Très sensible >95%
- 85% < Sensible < 95%
- 70% < Moyennement sensible < 85%

**DUPLOSAN® SUPER**

AMM : 8600232  
 Contient : 130 g/L (ou 11,1% p/p) de mécoprop-P (forme dextrogyre du mécoprop)  
 310 g/L (ou 26,5% p/p) de dichlorprop-P (forme dextrogyre du dichlorprop)  
 160 g/L (ou 13,7% p/p) de 2,4 MCPA sous forme de sels d'amines.

**DANGER**

**H302 : Nocif en cas d'ingestion.**  
**H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.**  
**H318 : Provoque de graves lésions des yeux.**  
**H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P333+P313 : En cas d'irritation / éruption cutanée : consulter un médecin. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 48 heures.

Spe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Céréales de printemps : Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Céréales d'hiver : Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Sp1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Marque déposée et détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Immeuble West Plaza, 11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com- Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

